

## Sage-femme

Sage-femme est une profession médicale au service de la santé des femmes. Ses missions s'organisent autour d'un rôle de prévention, de suivi des femmes tout au long de leur vie (gynécologie, grossesse et post-partum). Son rôle est essentiel dans l'accompagnement psychologique de ces dernières. La sage-femme a le droit de diagnostic et de prescription (En France, il existe 3 professions médicales distinctes définies dans le Code de la Santé Publique : chirurgien-dentiste, médecin, sage-femme). Il y a environ 24000 sages-femmes en France (430 environ dans le 94) et 3% d'entre elles sont des hommes.

### Compétences de la sage-femme

Ses compétences sont fixées par le code de la Santé Publique et son code de déontologie :

- Pendant la grossesse : suivi médical et surveillance de la grossesse, préparation à la naissance et à la parentalité ;
- Dépistage et prévention (vulnérabilités, violences, addictions avec la possibilité de consultations de tabacologie) ;
- La sage-femme peut également pratiquer les actes d'échographies obstétricales systématiques ou de dépistage, dans le respect des conditions de diplômes exigés ;
- Le suivi mère-enfant (examen clinique, mise en place du lien mère-enfant, repérage des difficultés) ;
- La surveillance du travail, l'accouchement, et le post-partum immédiat ;
- Le suivi gynécologique des femmes tout au long de leur vie ;
- La rééducation périnéale ;
- L'IVG médicamenteuse et instrumentale depuis un décret du 16 décembre 2023 (modifié par un décret du 23 avril 2024) dans un établissement de santé ;

Spécialiste de la physiologie, la sage-femme adresse ses patientes à un médecin lorsqu'elle décèle une pathologie, conformément à l'article R4127-361 du Code de la santé publique.

Elle peut pratiquer les soins prescrits par un médecin en cas de grossesse ou de suites de couche pathologiques, en application de l'article L4151-3 du Code de la santé publique. Son rôle est prépondérant dans le repérage, la prévention des violences faites aux femmes, en permettant une orientation et une prise en charge si besoin.

## La formation de sage-femme

En France, les études de sage-femme durent minimum 5 ans et se composent de :

- une licence « L.AS » ou « PASS », de 1 à 3 ans
- 4 années d'études au sein d'une école de sages-femmes

Depuis la rentrée de 2024, la durée des études a été portée à 6 ans du fait de l'élargissement du champ de compétence de la profession et d'une condensation particulièrement importante de ces études médicales.

## Quand consulter une sage-femme ?

- A n'importe quel âge de sa vie pour initier ou continuer un suivi gynécologique pour le suivi de prévention et/ou la prise d'une contraception, pour le suivi de prévention après la ménopause ;
- Dans certains cas, prise en charge des hommes : lors de la première consultation de prévention et de santé sexuelle mais également pour la prise en charge d'une IST ;
- Pour le suivi d'une grossesse : suivi médicale ou préparation à la naissance ;
- Pour le suivi post-natal : à domicile juste après le retour à la maison, secondairement au cabinet pour le suivi post-natale (médicale et psychologique de la mère, suivi du poids du bébé, évolution de l'allaitement si besoin, mise en place de la parentalité, la consultation post-natale...);
- Pour réaliser le bilan de santé ;
- Pour effectuer les vaccinations nécessaires quel que soit son âge ou son genre.

## Coordination avec les autres professionnels de santé

Sage-femme est une profession de pivot entre différents acteurs de santé à différents âges de la vie :

- Avec le gynécologue en cas de pathologie gynécologique ou obstétricale ;
- Avec le pédiatre pour le suivi de l'enfant ;
- Avec le médecin traitant pour tout relais lors de situation pathologique découverte lors du suivi de la grossesse ou gynécologique ou pour le suivi de l'enfant ;
- Avec la maternité pour le relais au moment de l'accouchement ;
- Avec la PMI dans le cadre du suivi post-natal ou pour toute situation de vulnérabilité psycho-sociale ;
- Avec le psychologue Avec tout spécialiste dans le cadre de découverte de pathologie durant la grossesse ;
- Avec le spécialiste de la fertilité dans le cadre de la consultation pré-conceptionnelle.

[Voir la liste des sages-femmes libérales du territoire](#)

[Consulter l'annuaire des professionnels de santé du territoire](#)